



## Hébergement à titre gratuit - aides sociales et imposition

-----  
Par Amelito1998

Bonjour,

Actuellement salariée en CDI, je remplis pour la première fois ma déclaration d'impôts. Cela me mène à beaucoup d'interrogations sur ma situation d'habitation.

Ayant été gracieusement hébergée de fin 2022 à avril 2023 par une amie, je devrais logiquement indiquer cette adresse sur ma déclaration. Hors cette personne refuse d'attester à l'écrit de ma présence je ne peux donc pas le prouver.

Je souhaite donc indiquer l'adresse de mes parents mais cela pose deux problèmes (en plus du fait que ce soit un mensonge et qu'ils vivent dans le sud tandis que je travaille sur Paris) :

- L'adresse sera différente de mon adresse sur les fiches de payes etc
- Mes parents n'ayant jamais déclarés ma présence chez eux cela aura t-il un impact sur les aides qu'ils ont perçus?

Enfin, je peux indiquer vivre chez ma s?ur en Corse mais là encore la distance est assez grande avec mon travail. Indiquer cette adresse posera t-il un problème? Les impôts sont-ils regardants? Quelle serait ma meilleure option?

Merci par avance à quiconque prendra le temps de me répondre.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous mettez l'adresse réelle au 1er janvier.

Et indiquez aussi votre adresse actuelle pour recevoir un éventuel courrier.

Une fausse déclaration est toujours une mauvaise idée.

-----  
Par yapasdequoi

PS : Vous ne seriez pas un peu en retard pour cette déclaration ?